



convertir leur carte de résident en carte RLD-CE

Par **t2roc**, le **06/02/2013** à **17:00**

Bonjour,

J'ai trouver cette information sur; <http://www.senat.fr>

"Les étrangers titulaires d'une carte de résident ordinaire délivrée sur le fondement d'un autre article du CESEDA (ex : délivrance de plein droit au conjoint de Français après deux ans de mariage) peuvent avoir intérêt à demander à convertir leur carte de résident en carte RLD-CE."

Je sia que une carte de résident en carte RLD-CE est possible pour tout étranger qui justifie d'une résidence non interrompue et légale d'au moins cinq années en France.

Mais je aimerai bien avoir le carte RLD-CE après deux ans de mariage. est c'est que il y qqn avec de l'experience dans ce cas??

Merci d'avance, M